

Compte rendu de réunion du conseil municipal

Réunion du 20 novembre 2009

Le vingt novembre deux mil neuf, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-MAXIMIN, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, René POIS-POMPÉE. Les convocations ont été envoyées le quatorze novembre deux mil neuf.

Étaient présents : R. Pois-Pompée, G. Bricalli, G. Kiezer, E. Gilbert, P. Ceria, P. Fouillet, L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetaz, D. Buissard, F. De Bock, L. Augustin.

Étaient excusés : J. Viret (pouvoir à E. Gilbert), O. Chabert (J.-P. Chenevier).

Le procès-verbal de la réunion du vingt-sept septembre deux mil neuf est adopté à l'unanimité.

Laurent Augustin est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Félicitations à Odile et Laurent Chabert pour la naissance d'Evan.

Finances

Décision modificative 1 - budget de l'eau

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à des régularisations de comptes du budget de l'eau.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de compte comme suit :

Section d'exploitation - dépenses

<i>Compte :</i>	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
615	1 520,00	
658		1 520,00

Décision modificative 1 - budget de l'assainissement

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à des régularisations de comptes du budget de l'assainissement.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de compte comme suit :

Section d'exploitation - dépenses

<i>Compte :</i>	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673		2 200,00
R 7068		2 200,00

Ligne de trésorerie

Monsieur Pois-Pompée rappelle, que dans sa séance du 20 octobre 2006, le conseil municipal a décidé, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000,00 €.

Celle-ci arrive à échéance début 2010. Toutefois, compte tenu des règles d'engagement actuelles de Dexia CLF Banque, le montant qui peut nous être accordé sera de 95 000,00 €.

Le conseil municipal souhaite que l'on consulte également d'autres organismes pour compléter ce montant pour continuer de disposer du montant de 200 000,00 €.

Intercommunalité*CCPG - rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges*

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée par délibération de la CCPG du 12 janvier 2009.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la CCPG et ses communes membres.

En conséquence, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges et approuvé par le Bureau communautaire du 7 septembre 2009.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges.

CCPG - comité local d'installation du haut Grésivaudan

La CCPG a décidé de créer un groupe de travail composé d'élus et d'agriculteurs qui recense les agriculteurs en fin d'activité et les monteurs de projets.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Patrick Ceria pour représenter la commune au sein du comité local d'installation.

Syndicat intercommunal du collège - retrait de Le Cheylas et modification des statuts

Monsieur le maire expose que le syndicat intercommunal du collège a décidé la réduction de son périmètre et la modification des statuts. Il en présente les modalités et objet.

La saisine du conseil municipal intervient en application des articles L.5211.19 et 5211.17 du CGCT.

Après discussion, le conseil municipal :

- accepte le retrait de la commune de Le Cheylas au 31 décembre 2009, à la condition du versement en 2010 d'une ultime participation répartie en deux versements : 14 200 €, le 20 février 2010, et 7 200 € le 20 mai 2010 ;
- approuve la modification de l'article 2 qui devient :
 - la construction et la gestion des établissements, bâtis ou non bâtis, complémentaires du collège,
 - la conduite d'actions de prévention, de médiation, de sensibilisation à la vie associative et sociale, en dehors du collège, au bénéfice de jeunes du collège, ou présents à ses abords, éventuellement avec relation avec leur famille.

Le conseil vote à l'unanimité le double dispositif.

Travaux*Aménagement de sécurité RD 9 (centre village) - demande de subvention région (CDPRA Grésivaudan)*

Monsieur le maire rappelle le contenu du projet :

- *description globale du projet* : il s'agit de créer un cheminement piéton pour sécuriser les déplacements piétons impossibles aujourd'hui (route départementale 9 vers Pontcharra-Allevard) afin de :
 - décloisonner le nouveau hameau « Les Jardins du Chapela » par rapport au centre bourg, et notamment l'école (trois classes) ;
 - diminuer les trajets en voiture sur très courte distance ;
 - favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite aux équipements (mairie, salle polyvalente, école, église et monuments aux morts) ;
 - permettre l'accès à un équipement existant, le centre de loisirs intercommunal actuellement « sous utilisé » (une journée par semaine, hors vacances scolaires) alors qu'il dispose des équipements répondant notamment à une possibilité de restauration scolaire (solution envisageable à l'avenir).

▪ *plan de financement :*

Dépenses		Recettes	
Type	Montant HT		Montant attendu
TRAVAUX PRÉPARATOIRES	2 300	Région Rhône-Alpes CDPRA	16 291
CONSTRUCTION CHEMINEMENT PIÉTONNIER	50 250	Département (Territoire du Grésivaudan)	27 152
TRAVAUX DIVERS	1 755	Autofinancement	10 862
Montant total	54 305		

Le conseil municipal approuve le projet et notamment les dépenses engagées par la commune au titre de cette opération et le plan de financement s'y rapportant.

Dans le cadre du contrat de développement pays Rhône-Alpes Grésivaudan, la commune de Saint-Maximin sollicite une subvention de **16 291 €** auprès de la région Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et charge le maire de solliciter les subventions auprès de la région Rhône Alpes dans le cadre du CDPRA Grésivaudan. À l'unanimité.

Aménagement de sécurité RD 9 (centre village)

Monsieur le maire rappelle que, par délibérations, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 2 juin 2009, de lancer le projet d'aménagement et de sécurisation au niveau du centre-village et, le 11 septembre 2009, a approuvé le dossier technique et le montant estimatif de l'opération.

Au projet initial, qui consistait en :

- la mise en place d'un trottoir, sur tout le linéaire le long de la route départementale 9 (côté gauche en montant vers la mairie), du carrefour des RD 9 et VC 14 au dernier immeuble de la ligne droite (maison Panerio) ;
- la végétalisation de l'espace situé entre le trottoir et les riverains ;
- la mise en œuvre sous le trottoir d'un réseau pluvial avec une collecte prévue devant la bordure ;
- la mise en œuvre d'un abris-bus au droit de la traversée piétonne, situé en face du monument aux morts ;
- l'installation d'un abribus en limite de la parcelle communale,

il est ajouté un volet de sécurisation de l'abribus (traversée des enfants actuellement pour se mettre à l'abri) et un rétrécissement de voirie pour arrêter la circulation durant l'arrêt du bus.

Le nouveau dossier technique correspondant a été dressé par la DDE ; le montant estimatif de l'opération est de 74 575,00 € H.T. et comprend :

- travaux préparatoires 2 300,00 € ;
- construction cheminement piétonnier 50 250,00 € ;
- eaux pluviales 18 770,00 € ;
- travaux divers 3 255,00 €.

Le financement de l'opération pourrait être assuré à l'aide d'une subvention sur les lignes de crédits du conseil général de l'Isère et du conseil régional Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- 1) approuve le dossier technique du projet de travaux élaboré par la DDE ;
- 2) sollicite l'inscription de l'opération au programme de financement de l'État, de la région ou du département pour l'attribution d'une subvention au taux maximal ;
- 3) charge Monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation des travaux.

Restauration scolaire**Modification du règlement intérieur**

Il est proposé de modifier l'article 6 du règlement intérieur du service de restauration scolaire afin que le tarif appliqué aux parents séparés dont l'un n'habite pas sur la commune soit celui appliqué aux parents domiciliés sur Saint-Maximin.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette modification apportée au règlement intérieur.

Administration générale**Numérisation du cadastre**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un dernier avenant à la convention du 10 décembre 2002 pourrait être signé entre la commune, le conseil général de l'Isère, la direction des services fiscaux de l'Isère, et les partenaires associés en vue de la numérisation du cadastre des communes de l'Isère.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'adhésion de la commune à ce nouvel avenant ;
- émet un avis favorable au projet de convention ;
- autorise Monsieur le maire à la signer.

Modification de délégations du conseil municipal au maire

Par délibérations du 29 avril 2008, du 27 mars 2009 et du 27 septembre 2009, le conseil municipal a donné diverses délégations au maire, en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

La loi 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, en son article 10, a réécrit la délégation portant sur les marchés, en ces termes (le n° de l'alinéa renvoie au n° de l'article L. 2122-22) :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal donne cette délégation au maire dans sa nouvelle rédaction, à l'unanimité.

En ce qui concerne la commission Appel d'offres (CAO), le maire propose le même fonctionnement qu'avant le relèvement notoire des seuils de passation des marchés (5 150 000 € H.T. – 4 845 000 € H.T à compter du 1^{er} janvier 2010 – à la place de 206 000 €), y compris sur la passation des avenants.

Sortie de L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetz et L. Augustin, qui ramène à 8 le nombre des présents et à 9 celui des votants.

Groupe de travail pour le contrat avec les associations

Emmanuel Gilbert présente la note d'orientation relative au financement des associations. Afin de pouvoir rendre des comptes aux habitants sur l'utilisation des fonds publics, la commune de Saint-Maximin instaure des critères de financement des associations qui interviennent sur le territoire communal, et/ou dans l'intérêt général, ces critères permettront :

- d'expliciter la contribution de chacune des associations aux objectifs municipaux d'animation et de solidarité dans la commune ;
- d'objectiver et d'apprécier la participation qualitative et quantitative de chacune ;
- d'attribuer des subventions, modulées, en rapport avec ces contributions.

La note définit les objectifs de la commune, les principes de financements, les critères d'évaluation (qualitatifs, quantitatifs, financiers), l'élaboration et la présentation du bilan annuel par les associations, la procédure d'attribution, l'échéancier 2009-2010. Une annexe propose une présentation-type du bilan annuel.

Désignation des membres de la commission Partenariat : René Pois-Pompée, Gérard Bricalli, Gilbert Kiezer, Patrick Ceria, Emmanuel Gilbert, Jacques Viret, Françoise De Bock, Odile Chabert. À l'unanimité.

Retour de L. Paquet, G. Mathon, J.-P. Chenevier, A. Aguetz et L. Augustin, qui ramène à 14 le nombre des présents et à 15 celui des votants.

Questions diverses

Groupe de travail pour l'installation d'une nouvelle structure de jeux sur la commune

Suite à la réunion du mardi 22 septembre, 14 heures, en mairie, en présence de deux mamans, les membres du groupe de travail ont présenté le projet étudié, à savoir le même type de structure que dans celle de l'école, un peu plus grande. L'installation devrait être opérationnelle au printemps 2010.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Emmanuel Gilbert présente le projet de schéma de cohérence territoriale de la région urbaine de Grenobloise tel qu'il est actuellement à l'étude :

- le SCOT constate un « gâchis » d'espace, en ville comme à la campagne, qu'il faut enrayer, surtout face à une croissance de la population ;
- il indique également que pour des raisons de conditions de vie et d'environnement, il est impératif de rapprocher les zones de logement des zones de travail ;
- les zones commerciales doivent suivre la même logique, tout en étant réparties sur l'ensemble du territoire ;
- ces constats, auxquels tout le monde ne peut que souscrire, induisent, dans les documents présentés à ce jour, des conséquences risquées pour les communes de coteaux ;
- en effet, seules les communes urbaines ou de fond de vallée peuvent espérer un développement pour les trente prochaines années ;
- les communes rurales sont vouées à devenir des « espaces naturels et agricoles », c'est-à-dire des espaces résiduels :
 - la notion d'espace naturel signifie non-bâti, pour résumer,
 - la notion d'agricole est périmée face à la disparition progressive de tous les agriculteurs en milieu rural ;
- de plus, le système des « quotas » de logements, prévus par le SCOT ne concerne que les pôles urbains et ne laisse que quelques miettes au milieu rural qui deviendra l'espace vert des urbains et le mouvoir des ruraux ;
- si l'on ajoute l'incidence d'une telle politique de programmation de logements, on aura, inévitablement une raréfaction des terrains et maisons à vendre sur les coteaux, donc une augmentation des prix, donc une ségrégation sociale qui ne permettra qu'aux ménages aisés (en fin de carrière) d'accéder à la propriété en milieu rural. Ceci induit une diminution, progressive, du nombre d'enfants en âge scolaire et, à terme, la fermeture du seul équipement public de la commune (à part la mairie).
- Il y a donc nécessité :
 - de se prémunir, dès maintenant contre les excès du SCOT, par une modification du POS ;
 - de faire valoir, dans les groupes de travail de la CCPG, les intérêts des communes de coteaux.

Groupe de travail pour l'urbanisation future de la commune

Rendez-vous avec le chargé d'études Territoires et correspondant institutionnel au niveau de la CCPG au sein de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), Frédéric Pontoire, le vendredi 18 décembre, matin.

Travaux coordonnés Le Crêt/Les Rippelets

Une réunion avec ETEC, le maître d'œuvre, le 16 novembre 2009, a permis d'arrêter le calendrier suivant :

- 12 janvier 2010, 14 heures : analyse du dossier de consultation des entreprises (DCE) avant la passation du marché sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) ;
- 5 février 2010 : publication du DCE avant la passation du marché ;
- 12 mars 2010 : remise des plis pour 12 heures, et ouverture des plis ;
- 19 mars 2010 : attribution du marché ;
- 19 avril 2010 : transmission de l'ordre de service ;
- mai 2010 : début des travaux.

Coopération décentralisée

La délégation malienne – composée de Zoumana Fane, maire de Dembella, Karim Keita, régisseur de Dembella et Aboubacar Traoré, secrétaire général de Blendio – sera en France du 25 novembre au 6 décembre. Elle sera sur notre commune vendredi 27 novembre, à partir de 14 heures, avec un accompagnateur de l'Arcade. Programme de cette rencontre : visite d'un réservoir et d'un captage d'eau, visite de la ferme d'élevage bovins de Denis Buissard, échange avec les membres du conseil municipal disponibles.

Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC)

Durant l'hiver 2009/2010, le SMTC va réaliser une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents de la grande région grenobloise, avec l'aide de l'État, de la région Rhône-Alpes, du conseil général de l'Isère, de la communauté d'agglomération du pays voironnais, de la CCPG et de la ville de Grenoble. L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser le système de transport à leur disposition (circulation routière, stationnement, transports collectifs, infrastructures, etc.). C'est la société Alycesofreco qui procédera prochainement à l'enquête. Conformément aux directives de la CNIL, les ménages « repérés » seront prévenus par un courrier déposé dans leur boîte-aux-lettres par l'agent enquêteur.

Espace Belledonne

L'adhésion devrait être étudiée lors de l'assemblée générale de l'association, début 2010. L'Espace Belledonne est actuellement en pleine réflexion quant à sa pérennisation et son organisation territoriale qui pourrait prendre la forme d'un parc naturel régional. Une étude sur la valeur du patrimoine naturel de la chaîne de Belledonne sera engagée prochainement, avec le soutien de la région Rhône-Alpes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close.